

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
MRC de la Vallée-du-Richelieu**

Règlement numéro 2020-R-266 modifiant les règlements 2019-R-256 et 2019-R-257 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et du règlement d'emprunt sur le sujet

ATTENDU qu'il est opportun de modifier les délais pour la mise aux normes des installations septiques considérant la situation particulière de la Covid-19 ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Modifier l'article 6 du règlement 2019-R-256.

Le paragraphe « Aucune demande de paiement ne sera acceptée après le 1^{er} septembre 2021, de sorte qu'un propriétaire qui aurait omis de faire exécuter les travaux admissibles ou, si les travaux ont été exécutés, de procéder à la remise des documents requis pour leur paiement perd le droit à obtenir l'aide financière. »

Sera remplacé par le paragraphe « Aucune demande de paiement ne sera acceptée après le 1^{er} septembre 2022, de sorte qu'un propriétaire qui aurait omis de faire exécuter les travaux admissibles ou, si les travaux ont été exécutés, de procéder à la remise des documents requis pour leur paiement perd le droit à obtenir l'aide financière. »

ARTICLE 3

Modifier l'article 11 du règlement 2019-R-256.

Le paragraphe De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment complétées et déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2021. »

Sera remplacé par le paragraphe «De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment complétées et déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2022.»

ARTICLE 4

Modifier l'annexe «A» du règlement 2019-R-256 afin de retirer le # de résolution dans la partie réservée à la municipalité.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 6 juillet 2020.

Jonathan Lessard

Directeur général et secrétaire trésorier

Ginette Thibault

Mairesse

Avis de motion :	1 ^{er} juin 2020
Dépôt du projet de règlement :	1 ^{er} juin 2020
Adoption du règlement :	6 juillet 2020
Avis public :	15 juillet 2021
Entrée en vigueur :	15 juillet 2021